



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Canvas**

Version 7 (Belgique)

Date d'émission: 2018/09/11

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : **Canvas**

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Produit phytosanitaire, Fongicide

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: Nufarm GmbH & Co KG  
St.-Peter-Str. 25  
A-4021 Linz  
Autriche  
Téléphone: +43/732/6918-3187  
Téléfax: +43/732/6918-63187  
Adresse e-mail: Katharina.Krueger@nufarm.com

Distributeur: Nufarm B.V.  
Koningsstraat / Rue Royal, 97-4  
1000 Brussel / Bruxelles  
Téléphone: 0031 10-3037725  
Adresse e-mail: salesbenelux@nufarm.com

#### 1.4. Téléphone en cas d'urgence

Centre Antipoisons (Belgique) : 0032 (0)70/245 245  
Centre Antipoisons (Grand-Duché de Luxembourg): 00352  
8002 5500

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

EG_1272/08 :	Carc.Cat.2	H351 - Susceptible de provoquer le cancer.
	AquaticAcute1	H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
	AquaticChronic1	H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

**RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

Pictogramme:



GHS08



GHS09

Mention d'avertissement: Attention

- H351 - Susceptible de provoquer le cancer.  
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
- P280 - Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
P391 - Recueillir le produit répandu.  
P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

**2.3. Autres dangers**

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

**SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**Nature chimique** : Mélange d'une matière active et d'additifs  
Amisulbrom 200 g/l

**3.2. Mélanges****Composants:**

Amisulbrom  
No.-CAS: 348635-87-0  
No.-EINECS / No. ELINCS:  
No REACH:  
Concentration: 17,7 % (w/w)



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Canvas**

Version 7 (Belgique)

Date d'émission: 2018/09/11

Classification:

EG\_1272/08 : EyeDam.1 H318 - Provoque des lésions oculaires graves.  
Repr.2 H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.  
AquaticAcute1 H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.  
AquaticChronic1 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Alkylpolyglucoside

No.-CAS:

No.-EINECS / No. ELINCS:

No REACH:

Concentration: 0,1% - 20,0% (w/w)

Classification:

EG\_1272/08 : EyeDam.1 H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

polyethylene glycol mono(tristyrylphenyl) ether

No.-CAS: 99734-09-5

No.-EINECS / No. ELINCS:

No REACH:

Concentration: 0,1% - 5,0% (w/w)

Classification:

EG\_1272/08 : AquaticChronic3 H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.
- Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- Inhalation : Amener la victime à l'air libre. Appeler immédiatement un médecin. En cas d'essoufflement, donner de l'oxygène, repos et chaleur.
- Ingestion : Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas de symptômes typiques et des effets connus



### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas d'antidote spécifique, traitement symptomatique.

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, Poudre sèche, Sable, Mousse, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, il peut se former des dégagements gazeux ( HF, HBr, SO<sub>x</sub>, NO<sub>x</sub>, CO<sub>x</sub>).

### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Autres Informations : Procédure standard pour feux d'origine chimique. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. (chapitre 8)

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel). Utiliser un



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Canvas**

Version 7 (Belgique)

Date d'émission: 2018/09/11

équipement de manutention mécanique.

Conseils supplémentaires : Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

## 6.4. Référence à d'autres sections

chapitre 13

## SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions pour la manipulation sans danger : Porter un équipement de protection individuel. Conserver hors de la portée des enfants.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans le conteneur d'origine. Évitez la lumière de soleil directe Conserver hors de la portée des enfants.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

#### Stabilité au stockage

Température de stockage : > 0 °C

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucun(e)

## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Limites nationales d'exposition professionnelle	Note
Amisulbrom	348635-87-0		pas de classification existant
Alkylpolyglucoside			pas de classification existant
polyethylene glycol mono(tristyrylphenyl) ether	99734-09-5		pas de classification existant

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Protection respiratoire appropriée pour des concentrations élevées ou des effets à long terme: filtre combiné contre gaz et vapeurs de composés organiques, inorganiques, inorganiques acides et alcalins (exemple: EN 14387 Type ABEK)
- Protection des mains : Gants de protection appropriés contre les produits chimiques (EN 374) y compris en cas de contact direct et prolongé (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à > 480 minutes de temps de perméation en accord avec la norme EN 374).  
Exemple: gomme nitrile (0.4 mm), gomme chloroprène (0.5 mm), gomme butyl (0.7 mm) et autres.
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec capuches latérales (ou lunettes de protection) (Exemple: EN 166)
- Protection de la peau et du corps : Les équipements de protection du corps doivent être choisis en fonction de l'activité et de l'exposition potentielle, par exemple tablier, bottes de protection, combinaison de protection chimique (en accord avec la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 en cas de poussières).
- Mesures d'hygiène : Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
- Mesures de protection : Les recommandations sur le port d'équipement de protection individuelle dans les instructions d'emploi s'appliquent en cas de manipulation de produits de protection des plantes dans leur emballage final.  
Le port de vêtements de travail couvrants est recommandé.  
Conserver les vêtements de travail séparément. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

- État physique : liquide
- Forme : Suspension concentrée (SC)
- Couleur : blanc
- Odeur : inodore
- Point/intervalle de fusion : donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition	: env.102 °C
Point d'éclair	: n'a pas de point d'éclair
Température d'inflammation	: > 400 °C
Limite d'explosivité, supérieure	: donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: donnée non disponible
Pression de vapeur	: 1,8E-08 Pa à 25 °C (Amisulbrom)
Densité	: 1,13 g/cm <sup>3</sup>
Hydrosolubilité	: 0,00011 g/l à 20 °C (Amisulbrom)
pH	: 8,1 à 10 g/l
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: log POW = 4,4 (Amisulbrom)
Constante de dissociation	: donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: 120 - 3.000 mPa.s à 20 °C  50 - 2.000 mPa.s à 40 °C
Propriétés comburantes	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.
Propriétés explosives	: Non-explosif

## 9.2. Autres informations



aucun(e)

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

donnée non disponible

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4. Conditions à éviter

L'exposition au soleil, températures élevées, Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts et bases fortes, Oxydants forts

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

aucun(e)

## SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 rat  
Dose: > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 rat  
Dose: > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 rat  
Durée d'exposition: 4 h  
Dose: > 6,43 mg/l

Irritation de la peau : lapin  
Classification: Pas d'irritation de la peau





# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Canvas**

Version 7 (Belgique)

Date d'émission: 2018/09/11

Irritation des yeux : lapin  
Classification: Irritant pour les yeux.

Sensibilisation : cochon d'Inde  
Classification: N'a pas d'effet sensibilisant.

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

: LD50 (oral) Apis mellifera (L'abeille à miel)  
Période d'essai: 48 h  
Value (µg/Species): > 100

: LD50 (contact) Apis mellifera (L'abeille à miel)  
Période d'essai: 48 h  
Value (µg/Species): > 100

: CL50 Eisenia fetida (vers de terre)  
Dose: > 1.000 ppm  
Période d'essai: 14 jr

: DL50 Colinus virginianus (Colin de Virginie)  
Dose: > 2.000 mg/kg  
Substance d'essai: (Amisulbrom)

: DL50 Anas platyrhynchos (Canard Mallard)  
Dose: > 2.000 mg/kg  
Substance d'essai: (Amisulbrom)

Toxicité pour le poisson : CL50 Cyprinus carpio (Carpe)  
Dose: 11 mg/l  
Période d'essai: 96 h  
Méthode: (calculé)

Toxicité pour les invertébrés aquatiques : CE50 Daphnia magna  
Dose: 0,25 mg/l  
Période d'essai: 48 h  
Méthode: (calculé)

Toxicité pour les algues : CE50r Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)



Dose: 1,1 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: (calculé)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Difficilement biodégradable.  
Substance d'essai: (Amisulbrom)

Stabilité dans le sol : DT50: 6,9 jr

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 176  
Substance d'essai: (Amisulbrom)

### 12.4. Mobilité dans le sol

Kfoc = 8156 - 44231, (1/n) = 0.9 - 1.0 (Amisulbrom)

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

### 12.6. Autres effets néfastes

aucun(e)

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Selon la Directive 2000/532/CE, comme modifiée. :  
Code des déchets : 02 01 08 (déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses)

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.

Stocker les emballages vides dans un local approprié après les avoir rincés trois fois conformément à la directive 94/62/CE



## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1. Numéro ONU

UN3082

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

UN3082 Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a.(Amisulbrom)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID :  
Classe : 9

IMDG :  
Classe : 9

IATA-DGR :  
Classe : 9

### 14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID : III

IMDG : III

IATA-DGR : III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

**IMDG**  
Polluant marin : MP

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

aucun(e)

## SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Canvas**

Version 7 (Belgique)

Date d'émission: 2018/09/11

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations : Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

aucun(e)

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Date d'impression : 2018/09/11

Le format de la date utilisé est aaaa/mm/jj (ISO 8601).  
(Les modifications sont marquées sur le bord gauche par: ||  
)

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

#### Personne de contact

Société	: Nufarm GmbH & Co KG K. Krüger St.-Peter-Str. 25 A-4021 Linz Autriche	Nufarm B.V. : Koningsstraat / Rue Royal, 97-4 1000 Brussel / Bruxelles Belgique
Téléphone	: +43/732/6918-3187	0031 10-3037725
Téléfax	: +43/732/6918-63187	
Adresse e-mail	: Katharina.Krueger@nufarm.com	salesbenelux@nufarm.com

Les informations ci-inclus ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie de certaines propriétés.